



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Association pour la promotion des foires, salons et congrès de
France**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050119

France

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'Association pour la Promotion des Foires, Salons et Congrès de France est composée de membres adhérents de Foires, Salons et Congrès de France.

Elle met en œuvre les opérations confiées par Foires, Salons et Congrès de France en organisant des stages de formation, réalisant des études, éditant des bases de données et diffusant des informations aux adhérents.

La cotisation est votée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle est basée sur la surface nette d'exposition de l'année précédente (surface couverte 100%, surface air libre 65 %). En 2005, le montant s'élève à la somme de 1.940,62 € HT (mille neuf cent quarante euros et soixante deux centimes hors taxes), soit 2.320,98 € TTC (deux mille trois cent vingt euros et quatre vingt dix huit centimes).

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget annexe 118, chapitre 11, article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Foirexpo de Niort, Ville de Niort, à l'Association pour la Promotion des Foires, Salons et Congrès de France, dont les statuts sont joints en annexe.
- autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion, à verser la cotisation annuelle et à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)